
Réunion du Conseil des Ministres en date du vendredi 3 juillet 1942

La séance est ouverte à 10 h 30 au Pavillon Sévigné
sous la Présidence du Maréchal, Chef de l'Etat

Le Président Laval fait ensuite le point de la question juive, dont il a exposé les divers éléments à la dernière réunion du Conseil. Il a donné des ordres pour procéder à un recensement des Juifs en zone non occupée, de façon à pouvoir distinguer, le moment venu, les Juifs français et les Juifs étrangers. Des mesures particulières pourraient être envisagées à l'égard des Juifs qui sont arrivés en France depuis septembre 1939.

Le Maréchal estime que cette distinction est juste et sera comprise par l'opinion.

Notes manuscrites :

Juifs

Difficultés avec les Allemands.

Demandes des S.S. de mettre dans les camps de concentration plusieurs dizaines de milliers de Juifs de Paris. Refus.

Ils demandent pour la zone libre d'arrêter 10 000 Juifs à mettre dans camps de concentration.

Il faut distinguer entre Juifs français et déchets expédiés par les Allemands eux-mêmes.

L'intention du Gouvernement allemand serait de faire un Etat juif à l'Est de l'Europe.

Je ne serais pas deshonoré si j'expédiais un jour vers cet Etat juif les innombrables Juifs étrangers qui sont en France.

J'évoque la question, je ne demande pas de décision. Je me borne à faire un recensement des Juifs en France depuis le 1.9.1939 (10 000 ?).
